

# Projet Institutionnel

2014-2019

*Uda*  
53



*Union Départementale des Associations Familiales  
«Maison pour les Familles»*

*Adopté par l'Assemblée Générale de l'UDAF53 du 22 mai 2014*

# EDITO - SOMMAIRE



L'Union des Associations Familiales est née au lendemain de la seconde guerre mondiale et, depuis 1945, de nombreuses évolutions se sont opérées. La notion de cellule familiale a connu beaucoup d'évolutions tant dans sa structure que dans la conception que la société en a, les associations à but familial se sont multipliées, la législation a évolué.

La mission première de l'UDAF de la Mayenne, créée à la même époque et dont la légitimité réside dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, est de représenter officiellement les familles du département auprès des pouvoirs publics, en tenant compte de tous ces changements que la société ne cesse de rencontrer ou d'imposer.

Pour ce faire, elle doit prendre en compte les besoins et les préoccupations des familles et des associations au sein desquelles elles sont regroupées. Car connaître ces besoins, c'est savoir les exprimer lors des nombreuses représentations qu'assure l'Institution au sein des structures départementales et régionales ainsi qu'au sein des 262 Centres Communaux d'Action Sociale.

C'est cette réalité du terrain qui permet à l'UDAF « Maison pour les familles » de définir ses orientations, les moyens à mettre en œuvre et les services adaptés pour assurer ses missions.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est nécessaire de se regrouper et d'unir nos forces pour aider et soutenir les familles.

Rien ne sera possible sans l'adhésion et l'implication de toutes les associations familiales de notre département.

Il est important aussi que les décideurs et les financeurs soient régulièrement informés afin de prendre conscience de la situation et des besoins des familles pour pouvoir mettre en œuvre les politiques et les moyens nécessaires.

Nos grandes orientations sont ainsi définies jusqu'en 2019, et ce dans l'intérêt et au service des familles mayennaises.

Odile GOMBAULT  
Présidente

# HISTORIQUE - l'UNAF et les UDAF

Les premières associations familiales sont nées dès la fin du XIXe siècle. Bien qu'elles aient au début pour principale mission l'entraide entre les familles, elles commencent progressivement à défendre leurs intérêts.

## 1945

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Gouvernement Provisoire de la République se retrouve face à la reconstruction. Il montre alors la volonté d'associer les familles à la mise en place et au développement d'une politique familiale, au niveau national mais également local. Celle-ci se doit d'être ambitieuse.

**L'ordonnance du 3 mars 1945** institue un corps familial unique et un monopole de la représentation publique de toutes les familles en France au bénéfice de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et des Unions Départementales des Associations familiales (UDAF) **chargées de représenter les familles et de dialoguer avec les pouvoirs publics de manière légitime**. Cette ordonnance sera également l'occasion de procurer un cadre législatif à cette action.

## 1951

Par le vote de la loi du 24 mai 1951 (autorisation d'un prélèvement sur les ressources de la branche famille) et le décret du 19 juillet 1951 (création d'un fonds spécial), les pouvoirs publics dotent les unions de moyens leur permettant de mener les missions qui leur sont confiées.

## 1975

La loi du 11 juillet 1975, portant modification des articles 1 à 16 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale (devenu en 2000, le code de l'Action Sociale et des Familles) élargit les unions:

- L'UDAF intègre les mouvements familiaux. Un collège d'administrateurs désignés par les mouvements familiaux du département est créé au sein de son Conseil d'Administration.

Il s'ajoute donc au collège des administrateurs élus par l'Assemblée Générale. Les administrateurs désignés représentent leur mouvement au sein de l'UDAF.

- La loi ouvre l'accès à certains types de familles (monoparentales, étrangères) et aux associations défendant des buts spécifiques. Elle reconnaît la famille hors mariage et la filiation naturelle.

En 1976, la loi précisera que les familles étrangères résidant régulièrement en France peuvent adhérer à une association familiale.

## 1978

Les 5 UDAF des Pays de la Loire mettent en place une structure associative appelée «Conférence Régionale des UDAF des Pays de la Loire». Cet échelon régional dans l'Institution Familiale sera ensuite reconnu par une modification des statuts de l'UNAF. Toutes les régions pourront alors se structurer juridiquement avec une seule dénomination adoptée en 1986 : L'Union Régionale des Associations Familiales (URAF). Le siège de l'URAF des Pays de la Loire se trouve à Nantes.

## 2002

L'observatoire de la Famille : Né dans la Région des Pays de la Loire en 2002, cet outil permet, au moyen d'enquêtes réalisées dans les 5 départements de notre région, de mieux connaître les attentes et les besoins des familles. Il permet, de ce fait, d'être reconnu et de valoriser le travail des UDAF auprès des partenaires et des pouvoirs publics.

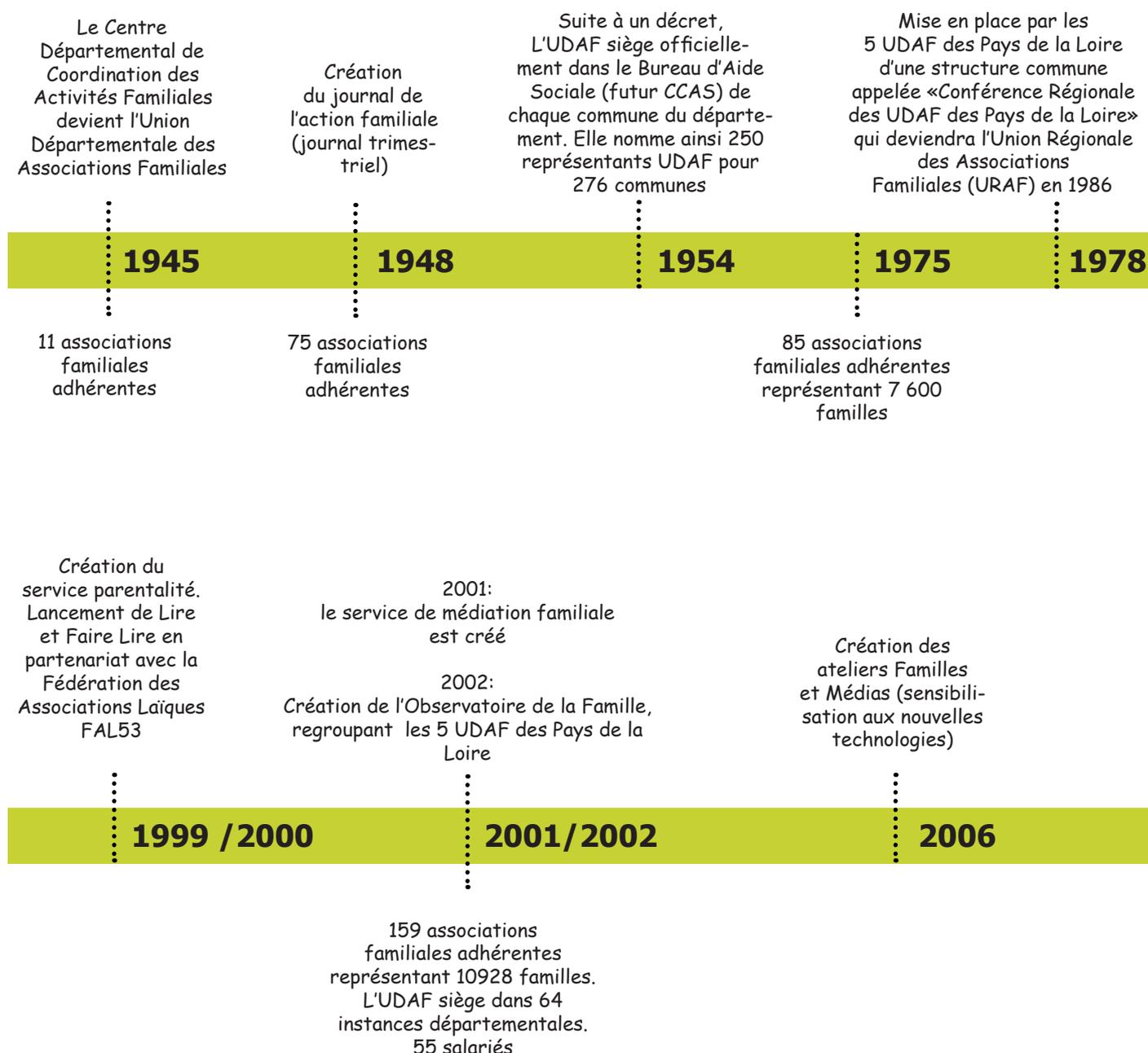
## 2005

Une réforme du fonds spécial naîtra des lois du 20 décembre 2004 et 27 juin 2005. Celle-ci introduit les conventions d'objectifs entre l'Etat et l'UNAF et entre l'UNAF et l'UDAF. Elle clarifie les actions conduites par l'UDAF qui sont évaluées annuellement et retranscrites de manière plus visibles à l'extérieur et auprès des Pouvoirs Publics.

# L'UDAF de la Mayenne

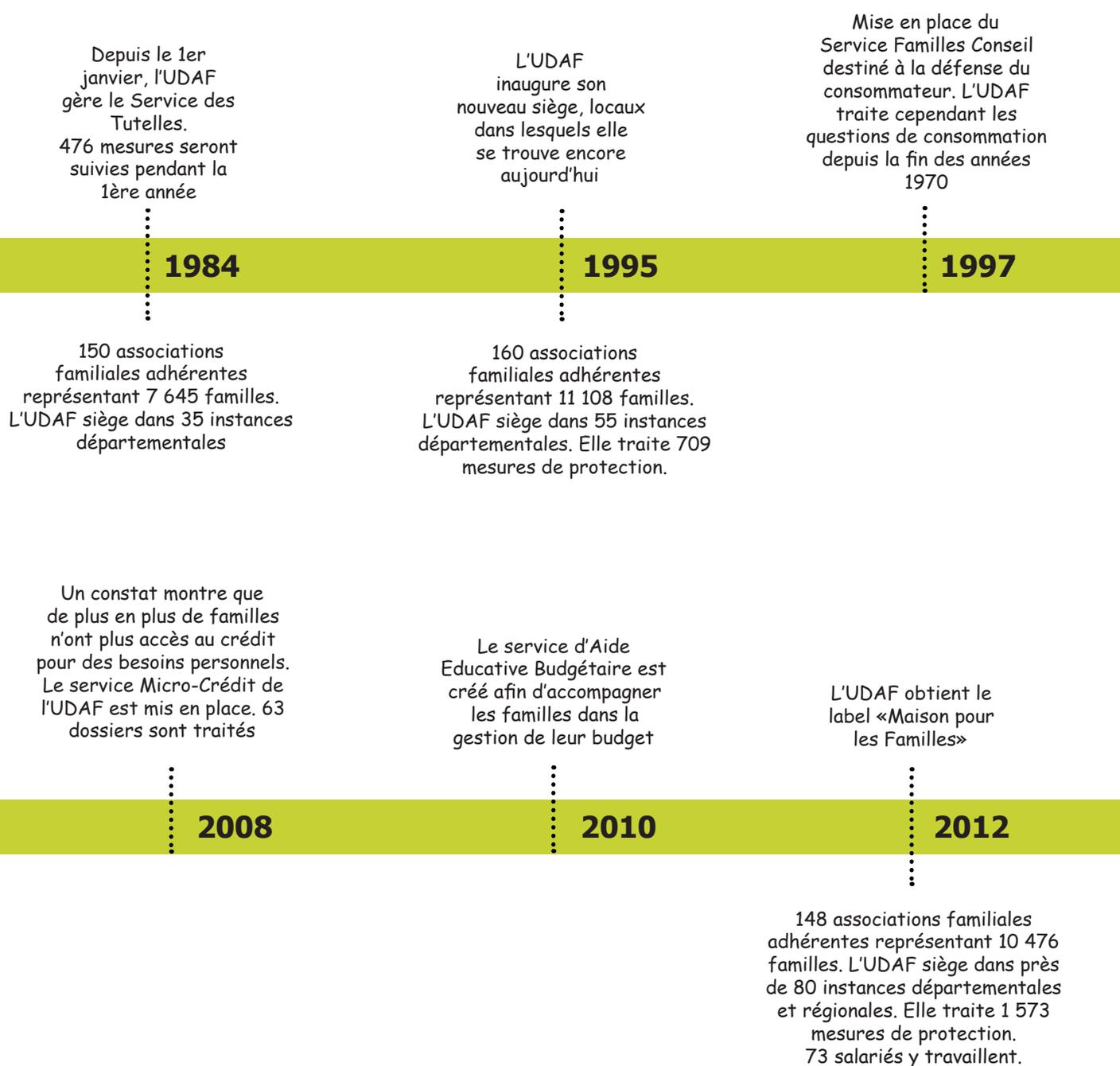


Créée en 1945, l'UDAF de la Mayenne est reconnue d'utilité publique et chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles mayennaises quelles que soient leurs croyances ou leur appartenance politique. **Elle regroupe toutes les associations familiales de la Mayenne.**





Depuis ses débuts, elle prend en charge toutes les questions de société (logement, parentalité, consommation...). Toutefois, au fil des années, si les thèmes et la société ont évolué, **l'Institution s'est structurée en créant des services spécifiques avec des chargés de mission.**



# Evolution de l'UDAF en chiffres

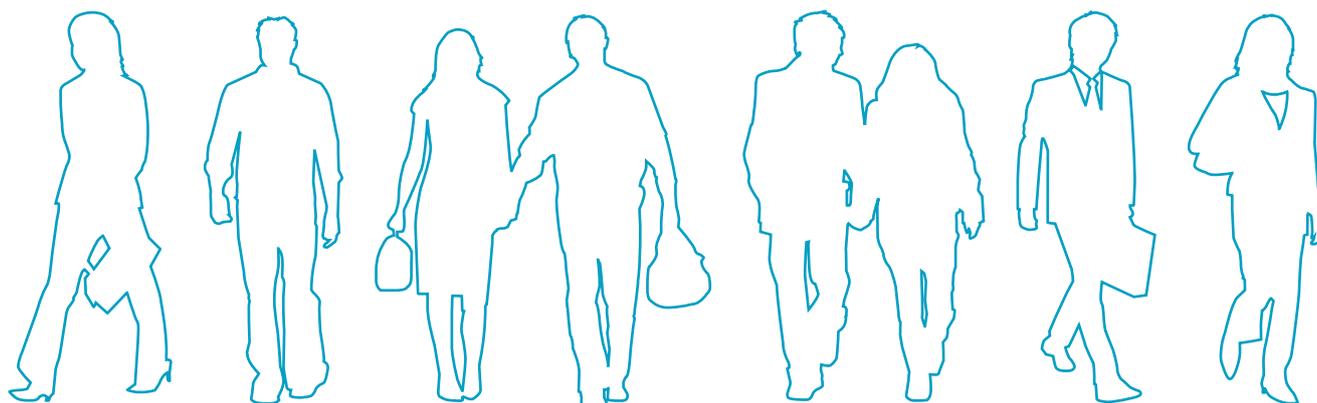


## Les mouvements familiaux (2002-2012)

	2002	2012
Associations Adhérentes	159 <i>soit 10 928 familles</i>	148 <i>soit 10 476 familles</i>
Représentations dans les instances	64	80
Délégués aux CCAS	269	252

## Les salariés (2002-2012)

	2002	2012
- en équivalent temps plein	55 49,24	73 62,42



## Les services (2002-2012)

	2002	2012	
<b>Parentalité (soutien aux parents)</b> Dont:	1 032 familles	2 041 familles	en 2002, le service Parentalité était une antenne externe (Parent'M) en partenariat avec la Sauvegarde
Café-parents	281 parents	63 parents	
Permanences Téléphoniques	175 demandes	Ces dernières années, les demandes via internet se sont multipliées	
Groupes de paroles	76 parents	*	
Ateliers Familles et Médias	*	460 parents et ados	autres ateliers: Habilité parentale, Education aux médias
Lire et Faire Lire (animation du réseau)	500 enfants bénéficiaires	1 600 enfants bénéficiaires	en partenariat avec la Fédération des Associations Laiques - FAL 53
<b>La Défense du Consommateur</b>	123 dossiers	282 dossiers	
<b>La Médiation Familiale</b>	5 demandes	170 demandes	
<b>l'Accueil Familial (familles d'accueil)</b>	36 demandes 14 familles d'accueil	activité reprise par le Conseil Général	
<b>L'Aide aux Tuteurs Familiaux</b>	61 familles	107 familles	en partenariat avec l'Association Tutélaire des Majeurs Protégés -ATMP53
<b>Les Services de Protection</b>	1 292 mesures	1 573 mesures	tutelles, curatelles, MGAGBF, etc...
<b>Le Micro-Crédit Social</b>	*	78 demandes	
<b>L'Aide Educative Budgétaire</b>	*	10 demandes	Phase de lancement
<b>La médiation locative</b>	*	25 familles	

\*: le service n'existe pas ou plus

# Nos valeurs



## Indépendance

de l'Institution: apolitique, non confessionnelle et sans distinction des origines. L'UDAF s'exprime en toute liberté et défend toutes les familles quelles que soient leurs croyances, leur appartenance politique et leur situation géographique au sein du département.

du pluralisme et de la diversité des idées et des opinions exprimées au sein de l'Institution, ce qui contribue à la richesse de la politique familiale.

## Respect

## Accompagnement

des familles dans leur développement et dans l'apprentissage de leur autonomie.

# Nos missions

selon l'article L211-3 du code de l'Action Sociale et des Familles



## Donner son avis

sur les questions d'ordre familial

## Etre force de proposition

en suggérant des mesures visant à améliorer le quotidien des familles

## Représenter officiellement

l'ensemble des familles mayennaises auprès des pouvoirs publics en proposant des représentants familiaux dans les instances départementales et régionales

## Ester en justice

c'est à dire se constituer partie civile lorsque les intérêts moraux et matériels des familles sont en cause

## Gérer des services

confiés par les Pouvoirs Publics (comme les mesures de protection) ou mis en place sur sa propre initiative

## Accueillir, Ecouter, Soutenir,

les associations adhérentes et les membres associés à l'UDAF ainsi que l'ensemble des familles mayennaises

# Nos orientations

1

Représenter l'ensemble des familles, défendre leurs intérêts en étant attentif aux plus vulnérables

Militer pour une réelle politique familiale

Adapter les services de l'institution afin de répondre au plus près des besoins et des attentes des familles (lieu d'accueil unique) dans la limite des moyens établis

## Objectifs

### *Donner la parole aux familles pour obtenir leur point de vue*

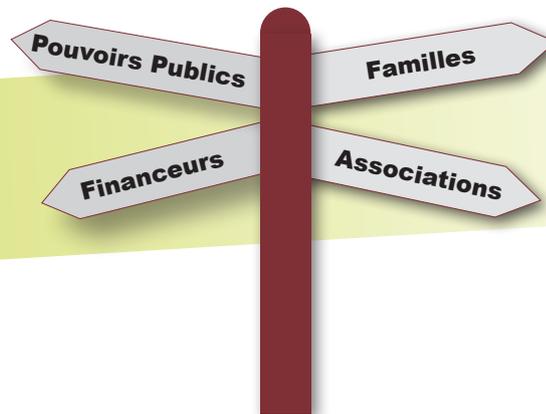
- Mise en place de temps forts réunissant les familles
- Organisation de conférences grand public, en partenariat avec nos mouvements familiaux et les institutions du département
- Création et animation d'un réseau d'observation des réalités familiales (Observatoire de la Famille)

### *Soutenir les familles*

- Poursuivre, pérenniser et adapter les actions de soutien aux familles au travers de nos services:  
Parentalité, médiation familiale, défense du consommateur, aide éducative budgétaire, Tutelles, etc...)
- Répondre ou orienter les familles en fonction de leurs questions ou besoins
- Améliorer et adapter constamment l'accueil et l'accompagnement des familles

### *Etre force de proposition sur les sujets de société concernant la famille*

- Porter la position de l'UDAF auprès des pouvoirs publics et des décideurs dans le respect des sensibilités des associations familiales



2

Etre la «Maison» de l'ensemble des Associations Familiales du département en leur apportant le soutien nécessaire à leur rayonnement et au développement de leurs activités

Etre à leur écoute, promouvoir et valoriser leurs actions

## Objectifs

### *Renforcer l'identité de l'UDAF*

- Accroître les échanges avec les mouvements familiaux
- Donner une nouvelle impulsion à la Conférence des Mouvements
- Participer aux Assemblées Générales des associations
- Informer les associations sur l'exercice des représentations de l'UDAF
- Développer une communication interactive

### *Contribuer au développement des associations familiales*

- Les soutenir et les accompagner
- Relayer leurs actions

### *Favoriser l'adhésion de nouvelles associations familiales*

- Aider à la création et au développement

## 3

Assurer des représentations actives et être force de proposition dans les 80 commissions départementales et régionales, grâce à des bénévoles issus d'univers différents, nommés pour leur compétence, formés et disponibles.

### Objectifs

#### *Porteur de la position de l'UDAF, les représentants s'investissent pour faire entendre les besoins des familles*

- Participer obligatoirement aux formations proposées pour chaque bénévole.
- Mettre à jour régulièrement ses connaissances (portail documentaire de l'UNAF, sites spécialisés, etc... )
- Rendre compte de l'exécution de leur mandat auprès du Conseil d'Administration

#### *Renforcer, valoriser et défendre le statut et l'image du bénévole*

- Communiquer sur la valorisation de l'action des bénévoles
- Etre force de proposition pour faire reconnaître auprès des pouvoirs publics le statut de bénévole

#### *Pour chaque activité ou service, renforcer les binômes salariés-bénévoles*

- Constituer des groupes de travail et commissions
- Faire intervenir des salariés lors des Conseils d'Administration

#### *Renforcer le maillage territorial*

- Organiser le réseau des délégués UDAF aux CCAS avec des responsables territoriaux.
- Animer et former ce «réseau» en permanence.
- S'appuyer sur le réseau d'observation des réalités familiales (URAF)

# 4

Evaluer la pertinence de nos actions et apporter les mesures correctrices nécessaires en recherchant en permanence un équilibre de gestion de l'association.

## Objectifs

### *Apprécier la mise en œuvre des activités et des actions*

- Etablir périodiquement des bilans, si besoin actualiser le projet institutionnel

### *Elaborer et mettre en œuvre des actions avec des partenaires partageant les mêmes préoccupations familiales et compatibles avec les valeurs de l'UDAF*

- Mise en place de conventions de partenariat
- Recherche de nouvelles sources de financement

### *Repérer les appels à projets*

Du ressort de la Direction:

- Assurer une veille stratégique et saisir les opportunités
- S'appuyer sur les Administrateurs, les réseaux UDAF et les différents partenaires

# 5

Elaborer une stratégie de communication

## Objectifs

### *Communiquer en externe (partenaires et familles)*

- Mise en place d'un Plan Média et d'une lettre électronique
- Améliorer continuellement le site internet pour les partenaires, les familles et les associations familiales

### *Communiquer en interne (Administrateurs, Salariés, Bénévoles, Associations familiales)*

- Les informer régulièrement (lettre électronique, réunion du personnel, ....)
- Développer une communication interservice (pour les salariés et les bénévoles)



[www.udaf53.fr](http://www.udaf53.fr)

**Union Départementale des Associations Familiales De La Mayenne**  
**« Maison pour les Familles »**  
**26 rue des Drs Calmette et Guérin - CS11009 - 53010 LAVAL cedex**  
**Tél: 02 43 49 52 78 Fax: 02 43 49 52 69 udaf53@udaf53.unaf.fr**